Formule 16
ORDONNANCE DE COMMISSION ET DE LETTRE ROGATOIRES

(*Règles de procédure en matière criminelle*, règle 24)

ONTARIO
COUR SUPERIEURE DE JUSTICE

_____ N° du dossier de la cour (s'il est connu)

_____
Région

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé)

1. LE TRIBUNAL ORDONNE (donner les détails des directives du tribunal émises aux termes de la règle 24)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2. LE TRIBUNAL ORDONNE au greffier de rédiger et de délivrer une commission rogatoire afin de nommer

_____ , de/du _____
(nom) (adresse)

commissaire chargé de recueillir la déposition du témoin (*ou* des témoins)

_____
(nom du ou des témoins)

de/du _____ qui peut servir au procès.
(nom de la province, de l'État ou du pays)

3. LE TRIBUNAL ORDONNE au greffier de rédiger et de délivrer une lettre rogatoire conforme à la formule 15 des *Règles de procédure en matière criminelle*, à l'intention de l'autorité judiciaire compétente de _____ ,
(nom de la province, de l'État ou du pays)

demandant la délivrance de l'acte de procédure nécessaire pour contraindre le témoin (*ou* les témoins) à se présenter devant le commissaire afin d'être interrogé.

FAIT à _____ (Ontario), le _____ jour de _____ 20 _____ .

_____
Juge, Cour supérieure de justice

Formule 3
FEUILLE ARRIÈRE

N° du dossier du greffe

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé(e)/du(de la) requérant(e)/de l'appelant(e)/de l'intimé(e

_____

Ordonnance de commission et de lettre rogatoires, formule 16

_____

(*Règles de procédure en matière criminelle*, formule 3)

_____

(nom de l'avocat)

_____

_____

_____

(adresse complète de l'avocat)

_____

(numéros de téléphone et de télécopieur de l'avocat, y compris l'indicatif régional)

Sauvegarder Imprimer Effacer